

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE RESTAURANT

Le conseil Municipal a validé le choix des entreprises ci-dessous.

N° LOT	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
LOT 1	Cour - Terrasse	MENDES	9 850,00 €
LOT 2	Menuiseries extérieures	LENHART	30 074,00 €
LOT 3	Plâtrerie isolation	VERLHAC	20 770,95 €
LOT 4	Plomberie Chauffage	APC 1	12 966,24 €
LOT 5	Électricité - mise aux normes	RENOV	11 437,87 €
LOT 6	Carrelage	BARROS	17 580,00 €
	Décoration	DEC CORRÈZE	6 735,00 €
LOT 7	Ravalement extérieur - façade	DEC CORRÈZE	4 550,00 €
LOT 8	VRD -Parking	MIANNE	9 592,10 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.			123 556,16 €

Le reste à charge pour la commune après déduction des subventions serait de l'ordre de 41 200€.

PLAN LOCAL D'URBANISME – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le PLU a été approuvé le 6 Mai 2020. Des erreurs de plume et des modifications sont à envisager afin de mieux être en adéquation avec la nécessité au vu de l'évolution de la Commune de Brignac La Plaine. Une révision allégée ainsi qu'une procédure de modification simplifiée doivent être mise en œuvre.

2 devis ont été reçus pour chacun de ces projets :

RÉVISION ALLÉGÉE		
NOM DU CABINET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
DEJANTE	6 090,00 €	7 308,00 €
ALTÉRÉO	2 028,00 €	2 433,60 €

MODIFICATION SIMPLIFIÉE		
NOM DU CABINET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
DEJANTE	5 550,00 €	6 660,00 €
ALTÉRÉO	1 930,00 €	2 316,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir le maître d'œuvre ALTÉRÉO pour un montant total HT de 3958€ avec un rendu graphique pour le 15 Mai 2021

DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

La commune ayant l'intention de réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité, une subvention peut être sollicitée au titre de la répartition des Amendes de Police de l'année 2021. Il propose d'inscrire les travaux suivants sachant qu'une demande de subventions (DETR) auprès de l'Etat de 50% a été demandée ;

- Réfection du Pont de La Logne (Belmont) pour un montant global de 20 020 € H.T. soit 24 024 € T.T.C.

Les contrôles pour les ponts ont été effectués, ils sont conformes, seules quelques préconisations (enlever le lierre.....).

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier tel que présenté ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

Lors de sa réunion en date du 16 Avril 2020, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de pallier l'attente du versement des subventions d'investissement.

Après demande auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel, Monsieur le Maire propose de solliciter son renouvellement auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'1 an. Le conseil approuve à l'unanimité.

COMITE DES FÊTES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Le Comité des Fêtes dans sa réunion du Samedi 20 Février 2021 a procédé à l'élection d'un nouveau bureau suite à la démission du précédent. Cette Association envisage d'organiser des manifestations afin d'offrir aux habitants et personnes de passage l'occasion de sorties agréables et conviviales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention de **760 €**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL 2021-2023.

Le Conseil Départemental dans sa séance en date du 11 Février 2021 a présenté la Contractualisation 2021-2023. A cette occasion, un tableau récapitulatif des subventions accordées à la Commune de Brignac La Plaine a été établi. Ce tableau est approuvé à l'unanimité.

SIVOM – ACOMPTE PARTICIPATION 2021.

Le SIVOM a fixé le montant de la participation 2021 de la Commune de Brignac La Plaine à **789 €**. Un acompte de 20 % soit **157.80 €** doit être versé.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

FDEE 19 - MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la **Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie** de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19).

FDEE 19 – PARTICIPATION 2021

Les syndicats ont été invités à communiquer à la Préfecture le montant des contributions fiscalisées qu'ils envisagent de mettre en recouvrement en 2021. La quote-part à verser au titre des dépenses de la **Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie** de la Corrèze par la Commune de Brignac La Plaine s'élève à **7 149.21 €**. (Soit 7.30€ par habitant). Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre cette somme en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise en recouvrement dans les conditions décrites ci-dessus.

EPICERIE AVEC AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE– PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION –

Monsieur le Maire expose que la dernière épicerie sur la commune, présente dans le centre bourg, a fermé en décembre 2017. En entrée de ville, dans un bâtiment communal, une boulangerie a ouvert depuis novembre 2013.

La commune possède un terrain situé à proximité de ce bâtiment et au fond du parking le desservant. Elle envisage de construire une nouvelle épicerie afin de profiter de l'afflux lié à la boulangerie. Ce projet constituerait une offre alimentaire complémentaire aux habitants de la commune. Le réaménagement du bourg qui est actuellement en cours prévoit la réalisation d'un parking à proximité immédiate du bâtiment. Grâce à sa visibilité depuis la RD39, une plus grande attractivité du secteur peut être envisagée avec les futurs aménagements. Ce projet d'un montant total **TTC de 324 246.80 € soit 270 205.66 € HT** peut faire l'objet de demandes de subventions. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt de cette demande.

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEMENT					
MONTANT H.T.	DETR 30 %	RÉGION 20%	DÉPARTEMENT	FST	COMMUNE
270 205,66 €	81 061,70 €	54 041,13 €	50 000 €	20 200 €	64 902,83 €
FINANCEMENTS	270 205,66 €				

Soit un total d'aides publiques de **75.98 %**

Le reliquat pour la commune serait d'environ 65000€ qui serait financé par un emprunt et par les loyers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention telle que prévue ci-dessus.

PETIT DÉJEUNERS – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF.

Monsieur le Maire expose que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse souhaite promouvoir la santé à l'école. Il s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et sur le fait que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Une convention conclue pour l'année scolaire 2020-2021 doit être signée afin de formaliser le dispositif.

La Commune de Brignac La Plaine propose de servir les petits déjeuners aux enfants de la petite section de maternelle au CM2 :

Les Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Entre 8h45 et 10 h00

Entre le 29 Mars et le 06 Juillet 2021 fin de l'année scolaire.

Les personnels communaux auront en charge la gestion des denrées alimentaires (acheminement et entreposage) ainsi que la distribution de cette collation aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). Hors temps scolaire, la commune mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Les personnels enseignants de l'école, quant à eux, conduiront un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation autour de la distribution de cette collation. L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif afin de les associer, un flyer est mis à disposition à cet effet.

Le Ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait de 1,30 € par élève et par petit déjeuner servi 2 fois par semaine, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de défibrillateur ; Une demande de subvention a été faite auprès de l'agence « LES COTEAUX DE LA LOGNE » dont le Président est J.Louis FILLAIRE. Pour contacter les conseillers sur VARETZ au 05.55.84.22.18 ou sur OBJAT au 05.55.25.83.73 (voir sur le site de la commune).

Panneaux de signalisation ;

Prévoir un panneau « route très étroite au niveau de CHASSAT », un panneau signalant le parking au niveau du cimetière, et également un panneau « stationnement interdit aux 3T500 et plus » au niveau du stade.

Curage des fossés ; celui-ci se fera avant la réfection des routes

Moto Club des Puys ; Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation du terrain au niveau de la Tuilière pour leur spéciale Enduro le 29.08.2021.

Azur Garonne ; Possibilité d'obtention d'une aide de 70% pour changer le revêtement de la cour de l'école en terrain avec verdure

Location logement de la Poste ; contrat de location fait avec un couple avec 4 enfants

Boulangerie ; Mr BAC a informé Mr le Maire du changement de propriétaire courant MAI. MR SORIANO sera notre nouveau boulanger.